

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Exposition universelle de 1900

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 302-316

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__302_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI.

Exposition universelle de 1900 (1).

(Suite.)

Nous avons fait remarquer, dans le numéro d'août (2), le développement considérable des travaux dus aux institutions qui s'occupent des questions de prévoyance et d'assistance, en ajoutant que c'était la caractéristique de l'époque. Les discours prononcés par M. le Président de la République et M. le Ministre du commerce, à l'occasion de la distribution des récompenses de l'Exposition, nous paraissent avoir développé cette pensée de la façon la plus heureuse et la plus élevée, en caractérisant le rôle et les travaux des *Congrès de l'Économie sociale*. A ce titre, nous en publierons les deux extraits suivants (*N. de la R.*) :

Discours de M. le Président de la République (Extrait).

.....
« Les *Congrès* qui se sont réunis et ceux qui se réuniront encore en grand nombre ont procuré aux savants, aux artistes, aux industriels, aux artisans, aux ouvriers, aux agriculteurs du monde entier, une occasion de se connaître, de s'entendre, de se communiquer le résultat de leurs expériences et de discuter, avec un concours exceptionnel de lumières et de compétences, les problèmes qui concernent l'amélioration morale et matérielle des individus et des sociétés.

« Combien nous sommes heureux de l'importance qu'ont prise, dans ces réunions, celles qui ont trait à la mutualité, à la prévoyance, à l'assistance, à l'économie sociale !

« Ces *Congrès* n'ont peut-être pas présenté au visiteur superficiel un attrait bien captivant, avec ces statistiques, ces plans et graphiques, ces rapports et ces procès-verbaux, d'une apparence bien sévère. Ils n'en ont pas moins été le point culminant de l'Exposition. Ils nous permettent de faire cette constatation consolante que tous les peuples, avec plus ou moins de hâte, sont poussés par une évolution commune vers la recherche et la réalisation du progrès moral ; que, dans tous les pays, le nombre croît, chaque jour, de ces esprits éclairés et de ces cœurs généreux qui se vouent tout entiers à faire du bien à leurs semblables, et qu'enfin le siècle qui naît verra la paix et la concorde établies sur des bases plus larges et plus solides. »

.....

Discours de M. le Ministre du commerce (Extrait).

.....
« Il est dans l'Exposition, sur les bords de la Seine, un palais d'allure simple, de lignes sobres. L'intérieur n'est pas moins austère que la façade. Pour tout ornement, des cartes et des graphiques. Le public y accourt, cependant, et aucune attraction n'aura eu plus de succès que le Palais des *Congrès de l'Économie sociale*.

« Comment s'en étonner ? Si je ne me rappelais que l'admirable exposition de l'Assistance publique figure à la galerie des Machines, j'oserais dire que là sont le cœur et le cerveau de l'Exposition.

(1) Voir numéros de mai, juin, juillet, août, p. 172, 208, 247 et 273.

(2) Page 273.

« Les organisateurs de l'Exposition de 1878 peuvent revendiquer le mérite d'avoir, les premiers, institué une série de Congrès internationaux pendant la durée d'une Exposition universelle. Il s'en tint 20 cette année-là. Leur succès, l'éclat du Congrès des électriciens qui se réunit lors de l'Exposition internationale d'électricité, développèrent le mouvement. 69 Congrès furent contemporains de l'Exposition de 1889. Leur liste, cette année, en compte 126.

« Les sujets les plus divers, les plus spéciaux comme les plus généraux ont constitué la matière de leurs travaux. Sur la liste de leurs adhérents figurent les noms les plus illustres. La publication de leurs débats, des rapports qui y ont été fournis, dira quelle riche contribution ils apportèrent au progrès humain.

« Dès aujourd'hui, il nous est donné d'entrevoir quelques-uns des avantages, et non des moindres, qu'en doit retirer la civilisation. Ils n'ont pas seulement précisé des problèmes, suggéré des solutions. Leur principal mérite est d'avoir mis en rapport direct des hommes faits pour s'estimer. Plus précieuse que l'échange même des idées, ce contact dissipe les préventions, éveille les sympathies, prépare les collaborations futures.

« Il est destiné à amener les conséquences les plus heureuses, les plus importantes, surtout dans ces questions si délicates et si graves qu'embrasse l'Économie sociale. Dans toutes les autres parties de l'Exposition, on admire les produits de l'industrie. Ici se débat le sort des hommes qui ont travaillé à les créer.

« De quoi serviraient à l'humanité les inventions les plus prodigieuses, les plus merveilleuses machines, si la condition de l'homme n'en était améliorée ? Ce n'est pas à la perfection de l'outillage, c'est au bien-être de l'ouvrier qu'il convient de mesurer le degré de la civilisation.

« L'homme est, dit-on, l'artisan de son propre bonheur. Encore faut-il que la société lui laisse le loisir d'y travailler; qu'elle ne l'abrutisse pas sous une tâche au-dessus de ses forces; qu'elle crée autour de lui une atmosphère de solidarité et de justice où se développent les bons instincts, où s'atrophient les autres.

« Ce haut devoir est, il faut le reconnaître à l'honneur de tous les peuples, compris et pratiqué chaque jour davantage.

« L'hygiène, dont les lois sur la santé publique transforment heureusement les prescriptions sanitaires en règles légales, est en voie d'assurer au travailleur une vie moins douloureuse et plus longue. Les institutions de prévoyance, les associations professionnelles, les assurances contre la maladie, les accidents, la vieillesse, le chômage se développent avec rapidité, avec méthode aussi, et selon des règles qu'on n'enfreint pas sans dommage. Si, pour obtenir des résultats fructueux, la bonne volonté et l'altruisme sont ici nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Dans le domaine de l'Économie sociale, comme dans tous les autres domaines, la Science est souveraine. »

.....



MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES (1).

(Suite.)

DIRECTION DU TRAVAIL (suite).

II. — TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES (suite).

1. — Office du travail (suite et fin).

A. — État du travail. — Bulletin de l'Office du travail.

Revue du travail. — Sur l'état et le développement de la production, aucune enquête directe n'a encore été entreprise, mais le *Bulletin de l'Office du travail* fournit chaque mois une masse de renseignements sur l'état d'activité du travail. Ces renseignements émanent, soit de correspondants, soit d'associations patronales, chambres de commerce, chambres consultatives, syndicats, soit de conseils de prud'hommes, soit de syndicats ouvriers ou mixtes.

Les correspondants fournissent des indications mensuelles sur l'état du travail dans leurs régions. Comme on ne peut les rétribuer, ils sont encore peu nombreux; cependant, le concours du personnel des bourses de travail prend une certaine extension.

Les chambres de commerce et les chambres consultatives communiquent des rapports semestriels ou trimestriels sur leur circonscription.

Des questionnaires sont adressés tous les six mois aux conseils de prud'hommes et aux syndicats patronaux. On demande aux premiers un rapport sommaire sur la situation générale du travail; aux seconds, on pose des questions plus précises sur l'état d'activité de la production et de la vente, sur les fluctuations des prix par rapport à l'année précédente et au semestre précédent.

Enfin, les syndicats ouvriers reçoivent chaque mois un questionnaire destiné à faire connaître, d'abord le nombre des syndiqués en chômage et, en regard, le nombre total des syndiqués, puis les variations survenues depuis le mois précédent dans la durée du travail, les salaires, le coût des objets nécessaires à la vie.

L'ensemble de tous ces renseignements est analysé chaque mois dans une revue générale placée en tête du *Bulletin*; cette revue met, en outre, à contribution tous les documents qui peuvent apporter une indication sur l'état de la production, tels que : tableaux du commerce extérieur, renseignements sur l'outillage industriel, les faillites, etc.

Un des indices les plus caractéristiques des fluctuations du marché du travail est fourni par la récapitulation des réponses des syndicats ouvriers à la question relative au chômage. La récapitulation de ces réponses permet de tracer une courbe des fluctuations du chômage parmi les membres des syndicats ouvriers; l'expérience apprend que l'allure générale de cette courbe correspond aussi aux fluctuations de l'état du travail pour l'ensemble de la population industrielle. Un des tableaux exposés dans la classe 110 reproduit cette courbe, de mai 1894 à mai 1900. En prenant la moyenne des douze mois de chaque année on obtient une représentation des années de dépression, des années de prospérité : après la dépression qui a eu son point culminant en 1893, on est entré dans une période de prospérité qui n'est pas terminée. Si l'on prend la moyenne des résultats applicables à

(1) Voir le numéro d'août, p. 274.

chaque mois, quelle que soit l'année, on obtient une indication des fluctuations annuelles dues aux saisons. De 1894 à 1900, le mois de janvier donne moyennement lieu au plus fort chômage, le mois de mai au plus faible.

La Revue du travail donne encore le tableau des principales adjudications publiques ; elle indique les cours de quelques marchandises prises comme types ; elle fournit un relevé trimestriel des prix d'un certain nombre de denrées alimentaires, d'après les ventes effectuées par les sociétés coopératives de consommation.

Placement. — Dans cette revue mensuelle du travail on trouve aussi des chiffres sur les placements effectués par les institutions de placement gratuit : bourses de travail, bureaux municipaux, syndicats, sociétés de secours mutuels, institutions de bienfaisance. La question du placement, tant payant que gratuit, a fait d'ailleurs l'objet de la première enquête entreprise, en 1891, par l'Office du travail : celle-ci est résumée dans le premier volume de la collection des publications de l'Office. Une deuxième enquête, relative à la période 1895-1898, a permis de dresser deux cartes exposées classe 110, qui représentent la distribution des placements payants et des placements gratuits par rapport à la population, dans les divers départements, et un diagramme faisant connaître, pour la France entière, la part relative des diverses institutions dans l'ensemble des placements opérés. Ce diagramme rend sensible aux yeux la part que prennent les institutions de placement gratuit dans l'ensemble des placements (21,5 p. 100 de l'ensemble des placements à demeure sont effectués par des institutions de placement gratuit.)

On compte cependant encore en France 611 000 bureaux de placement autorisés ; mais la plupart ne s'occupent que du placement de domestiques auquel les autres institutions ne participent qu'à une très faible mesure. Parmi les placements à demeure effectués par les offices spéciaux aux employés et ouvriers de l'alimentation, les deux tiers sont effectués par des bureaux autorisés.

Mouvement social en France. — En dehors de cette Revue du travail, le *Bulletin* publie sur les grèves, la conciliation et l'arbitrage, le mouvement syndical, les renseignements recueillis par le bureau des associations professionnelles. Il résume les tableaux publiés par d'autres services sur l'épargne, les retraites, l'assistance. Il analyse les enquêtes et les statistiques réalisées par l'Office du travail ou d'autres services, lorsqu'elles ont un caractère social. Il contient, pour les questions qui concernent le travail, un exposé de la jurisprudence, un relevé des actes et documents officiels et un compte rendu des travaux législatifs.

Mouvement social à l'étranger. — Enfin, il suit le mouvement social à l'étranger et fournit une bibliographie des ouvrages reçus par l'Office du travail. Le compte rendu du mouvement social à l'étranger est une des parties les plus importantes du rôle de l'Office du travail et de son *Bulletin*. Il contient des renseignements statistiques périodiques relatifs à l'état du travail dans les autres pays industriels, aux grèves, aux institutions d'épargne, d'assurance, etc. ; il rend compte des congrès corporatifs internationaux, de leurs programmes et de leurs discussions ; il fait une large place à l'exposé de la législation sociale des autres nations. Les études qu'il a publiées sur la durée du travail, sur la conciliation et l'arbitrage, sur les assurances contre l'invalidité, les accidents ou le chômage, sur l'insertion des conditions du travail dans les cahiers des charges, ont apporté de précieuses lumières pour l'orientation de la législation française.

Enquêtes diverses. — Le *Bulletin* sert encore à faire connaître rapidement les principaux résultats d'enquêtes destinées à être ultérieurement l'objet d'une publication plus étendue. Il contient enfin le compte rendu des enquêtes qui n'ont pu faire l'objet de pu-

blications spéciales. On peut citer la statistique des sociétés coopératives de consommation, diverses enquêtes sur les asiles de nuit, sur la situation du tissage lyonnais, sur la proportion des ouvriers étrangers employés dans les travaux publics, l'enquête relative à l'assurance privée contre les accidents antérieurement à la loi du 9 avril 1898, l'enquête annuelle sur les travaux de secours en cas de chômage organisés par les municipalités.

Sociétés coopératives de consommation. — La statistique des sociétés coopératives de consommation a permis de dresser un cartogramme qui représente, par département, le rapport du nombre des adhérents des coopératives de consommation au nombre total des habitants. Sur 10 000 habitants, on compte en moyenne 121 coopérateurs; les départements qui en comptent proportionnellement le plus sont ceux de la Charente-Inférieure, de la Haute-Vienne, de la Seine, du Rhône, des Ardennes, des Deux-Sèvres.

Le *Bulletin de l'Office du travail*, dont la publication a commencé le 1^{er} janvier 1894, comprend, au 1^{er} janvier 1900, 72 numéros réunis en 6 volumes in-8° comprenant ensemble 4 200 pages en petit texte; le premier volume n'avait que 660 pages, le dernier en a près de 1 200. C'est la publication qui répond actuellement à ces deux divisions du programme de l'Office : état et développement de la production, situation comparée du travail en France et à l'étranger. On s'est efforcé de grouper le plus possible d'indices propres à faire connaître la situation du marché du travail et ses oscillations. Mais, à l'observation de ces phénomènes il faut des points de repère : ces points de repère seront fournis par le recensement périodique des industries et professions qui fait connaître à date fixe le nombre des unités productrices. Le premier de ces recensements, que l'on trouvera à l'avenir à la base de tous les travaux de l'Office, a été effectué pour la première fois en 1896; il en sera parlé plus loin.

B. — *Enquêtes sur l'organisation et la rémunération du travail, la condition des ouvriers.*

Le programme de l'Office comprend encore l'étude de l'organisation, de la rémunération du travail, de ses rapports avec le capital et de la condition des ouvriers.

Pour répondre à cette partie du programme, diverses enquêtes portèrent sur les conditions du travail dans l'industrie.

Compte rendu d'une enquête américaine. — *Les articles russes.* — En 1894, l'Office du travail de Washington venait de publier les résultats d'une vaste enquête sur diverses industries, et en particulier sur la métallurgie du fer et de l'acier. Avant d'entamer celles qu'il projetait, l'Office du travail français jugea utile d'analyser le compte rendu de l'enquête américaine et de publier cette analyse dans un volume, l'un des premiers de la collection des notices et comptes rendus. Ce fascicule de 93 pages contient aussi un exposé des conditions du travail, dans les chemins de fer russes, qui résultent de l'emploi des artères et de la participation intéressée du personnel.

Salaires et durée du travail dans l'industrie française (grande et moyenne industrie). — Ces exemples servant de préface, deux séries d'enquêtes furent instituées : la première devait s'étendre, en principe, aux établissements de la *grande* et de la *moyenne industrie*. Exécutée en partie par les délégués et enquêteurs de l'Office, elle fut étendue à toute la France, grâce au concours du personnel des corps des mines et des ponts et chaussées.

On ne s'est pas borné, comme dans les statistiques antérieures, à demander aux industriels ce que gagnaient les ouvriers; on a voulu obtenir, non des évaluations aléatoires, mais des chiffres précis extraits de la comptabilité de chaque usine; à l'exemple des Américains, on a demandé la copie pure et simple des livres de paye. L'état du personnel ouvrier a été relevé mois par mois, et, de même, la durée de la journée de travail aux diverses époques de l'année. On a noté avec soin les institutions créées par les patrons,

soit pour le maintien de la discipline (amendes, etc.), soit pour l'amélioration du salaire et l'avenir des ouvriers (subventions en nature, gratifications, participation aux bénéfices, versements aux caisses de secours, de retraites, etc.).

Le personnel ouvrier soumis à l'enquête représente le tiers du personnel de la grande et de la moyenne industrie.

Cette méthode a fourni non seulement des chiffres d'une valeur indiscutable, mais encore une série de monographies apportant une description sommaire de l'organisation des ateliers et des différences qui séparent, au point de vue du salaire, les diverses catégories d'ouvriers travaillant dans chaque établissement. On a interrogé, en outre, les syndicats patronaux et ouvriers, et, pour les ouvriers de métiers courants exercés souvent en petite industrie, on a recours aux conseils de prud'hommes.

A côté du salaire en argent on a jugé indispensable de calculer son pouvoir d'achats en objets nécessaires à la vie; d'où une série d'enquêtes complémentaires sur le prix des denrées achetées par les établissements publics, ou vendues par les sociétés coopératives, et sur les prix de pension payés habituellement par les ouvriers pour le logement et la nourriture.

Le compte rendu comprend, en quatre volumes et un fascicule annexe, relatif aux manufactures de l'État et aux compagnies de chemins de fer, 2 760 pages; en outre, un album graphique de 29 planches. Un état détaillé des établissements soumis à l'enquête et des principaux résultats relatifs à chacun d'eux précède les récapitulations.

Les tableaux graphiques exposés avec ces volumes, tant dans les classes 110 et 102 que dans le vestibule du palais des Congrès, fournissent une image des principaux résultats de l'enquête, soit en eux-mêmes, soit par comparaison avec les époques antérieures.

Les relevés du personnel de chaque établissement, effectués aux diverses époques de l'année d'enquête, ont permis de suivre les fluctuations de l'effectif de ce personnel dans les diverses industries: l'un des tableaux retrace ces fluctuations et donne une image des mortes saisons et des périodes d'activité dans chacune des principales industries étudiées, tant à Paris qu'en province.

Si chaque industrie, considérée séparément, donne lieu parfois à d'importantes variations d'effectif au cours de l'année, l'écart entre l'effectif minimum et l'effectif maximum est seulement de 3 p. 100 de l'effectif moyen, lorsqu'on considère l'ensemble des industries. C'est-à-dire que si les ouvriers pouvaient passer rapidement d'une industrie à l'autre, le chômage aurait pu ne pas dépasser 3 p. 100 à aucune époque de l'année de l'enquête. Mais il n'en est pas ainsi; en sorte que la masse des ouvriers en chômage est plus considérable. D'après les chiffres fournis par les syndicats ouvriers en 1893, on a admis que pour 100 ouvriers présents en moyenne, au cours de l'année, dans les ateliers, il y en aurait eu au total 115, en comprenant ceux qui sont restés inoccupés; l'enquête a permis d'établir que, probablement, les deux tiers de cette population ouvrière sont occupés toute l'année, tandis que l'autre tiers compose la population flottante soumise à des chômages plus ou moins longs.

L'un des diagrammes exposés classe 102 représente la répartition des journées de travail suivant leur durée. En moyenne, la longueur de la journée de travail, repos déduits, ressort à 10 heures et demie. En dehors des usines à feu continu, le repos du dimanche est de règle générale.

Le salaire dépend avant tout de la nature de l'industrie, des aptitudes qu'exigent les procédés de travail. On observe cependant d'importantes différences entre les taux de salaires dans les diverses régions de la France. Deux cartogrammes placés dans la classe 102 font ressortir ces différences: l'un applicable aux ouvriers de métiers courants, tels que maçon, menuisier, maréchal ferrant, etc., l'autre aux manœuvres. Les salaires sont le plus élevés à Paris et dans les grandes vallées; le plus bas dans les régions montagneuses qui vont du plateau central aux Pyrénées ou qui couvrent la Bretagne. Un troi-

sième cartogramme placé dans l'entrée du palais de l'Économie sociale synthétise les résultats traduits par les deux précédents.

Pour l'ensemble des industries, l'enquête de l'Office du travail a fourni les chiffres suivants :

Évaluation du salaire moyen.

| | Par 10 heures. | Par jour. | Par an. |
|-------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| <i>Ouvriers.</i> | | | |
| Seine | 6 ^f » | 6 ^f 25 | 1 800 ^f |
| Autres départements | 3 70 | 3 90 | 1 130 |
| <i>Ouvrières.</i> | | | |
| Seine | 3 » | 3 15 | 900 |
| Autres départements | 2 » | 2 15 | 620 |

On a représenté sur un tableau graphique les principaux résultats de l'enquête, quant aux institutions modificatrices du salaire, soit pour l'amoinrir (amendes, retenues), soit pour l'augmenter (subventions en nature, primes à l'ancienneté, gratifications et participations aux bénéfiques, versements pour secours et retraites). Le système des amendes tend à disparaître dans les ateliers à personnel masculin. Quant aux allocations ayant pour objet d'améliorer le salaire, elles sont d'un usage assez restreint.

Le coût de la vie a également été étudié par régions. Deux cartes exposées dans la classe 102 indiquent, l'une comment varie le coût du logement et d'un genre déterminé de nourriture dans les divers départements; l'autre quels sont les prix de pension habituellement payés par les ouvriers dans les chefs-lieux de département.

L'album graphique contient d'autres détails; on a étudié la distribution des ouvriers aux divers taux de salaires, la situation comparée des ouvriers dans les grands, les moyens et les petits établissements, dans ceux qui dépendent d'administrations publiques; on a établi des rapports entre la variation des salaires et la densité de la population, les valeurs locales, etc. On a étudié les salaires, la durée du travail, la stabilité de l'emploi, comparativement dans les grands et les petits établissements. Mais, sans aucun doute, la partie la plus intéressante des résultats de l'enquête, ce sont les comparaisons avec le passé. Dans quelle mesure le salaire s'est-il amélioré au cours de ce siècle ?

Les grandes enquêtes industrielles de 1840 et de 1860, les renseignements fournis régulièrement par les maires, pendant un grand nombre d'années, à partir de 1853, les séries de prix, permettent de tracer des courbes de variation des salaires qui, toutes, offrent une allure semblable. Quelques-unes de ces courbes sont tracées sur un diagramme exposé classe 102; sur un autre tableau exposé dans le péristyle du palais, la courbe basée sur les séries de prix qui ont existé à Paris a été prolongée jusqu'à l'année 1806. Depuis cinquante ans, le salaire en argent a doublé; depuis cent ans il a triplé; les périodes de hausse particulièrement marquée sont comprises entre les années 1853 à 1860 et 1874 à 1883.

L'ouvrier n'a pas bénéficié intégralement de cette hausse, car le prix des objets nécessaires à la vie a augmenté. On peut étudier les variations du coût de la vie de deux manières : ou bien supposer un genre de vie uniforme, ou bien étudier la dépense communément nécessaire pour les besoins essentiels, au fur et à mesure de la transformation de ces besoins.

Le graphique qui contient les courbes de variation des salaires contient également deux courbes qui permettent d'apprécier ces deux modes de variation du coût de la vie. La première a été obtenue en combinant l'accroissement du prix des loyers à Paris avec le

mouvement des prix d'un certain nombre d'objets de consommation, tels qu'ils ont été relevés sur les registres de l'Hôtel-Dieu par M. Gustave Bienaymé. Les quantités de consommation de chaque objet ont été déterminées d'après des budgets ouvriers dressés par MM. Focillon et du Maroussem.

Pour la seconde, on a relevé la différence moyenne des prix indiqués par les maires pour le salaire de l'ouvrier nourri, et généralement logé, et celui de l'ouvrier non nourri, en 1853, 1857 et 1892.

On obtient ainsi deux courbes d'allure différente. Tandis que la première s'élève moins rapidement que le salaire, ce qui indique que l'ouvrier peut vivre de mieux en mieux, la seconde suit à peu près exactement l'allure de la courbe des salaires, ce qui indique que la part représentative de la nourriture et du logement dans le salaire demeure à peu près constante.

Petite industrie. — La deuxième série d'enquêtes sur l'organisation et la rémunération du travail a porté sur la *petite industrie parisienne*. Deux volumes de 300 et de 720 pages sont consacrés, l'un aux industries de l'alimentation : boulangers, charcutiers, confiseurs, etc. ; le second, aux industries du vêtement.

Ces enquêtes ont fourni des séries de monographies assez complètes des divers métiers et des ateliers visités. Chaque monographie retrace l'historique du métier, indique la composition du personnel, les relations des ateliers à domicile avec la maison de vente, décrit l'outillage, l'organisation commerciale, les prix de vente, prix de façon et salaires, la durée du travail, les mortes-saisons, etc.

Les industries de l'alimentation et celles du vêtement sont les plus importantes des petites industries parisiennes ; ce sont les branches où les transformations industrielles ont eu jusqu'ici le moins d'action. Aussi, les deux volumes qui leur sont consacrés composent-ils un tableau précieux de l'état de la petite industrie à la fin du siècle. On se demande parfois si l'ouvrier a gagné à ces transformations ; on admet bien que la grande industrie lui permet un gain plus élevé et plus de régularité de travail, mais, par contre, on constate qu'elle lui enlève, sous une certaine forme, de son indépendance et qu'elle lui interdit à peu près tout espoir d'accès au patronat. Les études, si fouillées dans le détail, que renferment les deux volumes dont nous venons de parler donnent la mesure de cette indépendance et des avantages de la situation de « chef de métier ». A ce titre seul, ce sont des documents d'une grande valeur sociale — l'un des plus importants problèmes de notre société démocratique n'est-il pas de concilier la hiérarchie nécessaire des fonctions avec l'indépendance des personnes et leur juste rémunération ?

Les associations ouvrières de production. — Parmi les diverses formes d'entreprises qui ont trouvé place dans l'évolution industrielle du siècle, il en est une qui attire spécialement l'attention par sa hardiesse et par les espoirs qu'elle fait naître pour l'avenir : c'est l'association ouvrière de production. Cette forme, dont le premier essai de réalisation remonte à l'année 1831, a subi des vicissitudes diverses. Au grand mouvement de 1848-1851 succéda une période de stagnation, ou en tout cas de progrès très lent, jusqu'en 1881. A partir de cette époque, et surtout depuis 1893, le développement des sociétés ouvrières de production s'est effectué dans des conditions qui sont du meilleur augure pour l'avenir de ce genre d'entreprise.

Au cours de cette période de prospérité, le moment parut opportun pour une étude approfondie des tentatives dont l'objet a été de substituer au salariat l'association intime du capital et de la main-d'œuvre, l'analyse des circonstances qui ont fait échouer ou qui ont favorisé le succès de ces tentatives, afin de tirer de l'expérience du passé des enseignements pour l'avenir. Une enquête minutieuse était nécessaire : l'Office du travail l'a effectuée en 1895 ; un volume de 613 pages, exposé dans la classe 110, en contient les résultats.

L'Office du travail ne s'est pas borné à une étude historique ; son enquête a surtout porté sur les types actuels d'association ; elle fait connaître l'état du personnel, la production, la situation financière des associations existantes : c'est un inventaire en même temps qu'un guide précieux pour les coopérateurs.

En 1895, 191 associations ouvrières de production comportaient un personnel de 10,300 sociétaires et environ 7,000 auxiliaires. Leur chiffre d'affaires atteignait environ 40 millions de francs par an.

Quels avantages immédiats retirent les associés, dans cette forme de société ? D'abord, une grande fixité de travail — les fluctuations de personnel nécessitées par l'irrégularité des travaux sont supportées par les auxiliaires. Puis, un salaire plus élevé que le salaire habituel des ouvriers de même profession, au moins dans les bonnes années. A ce salaire s'ajoute une part dans les bénéfices, qui constitue le plus souvent un fonds d'épargne ; — il convient d'indiquer ici que les avantages de la participation ne sont pas réservés aux seuls sociétaires ; dans beaucoup d'associations, une part est faite aux auxiliaires. — Enfin, la reprise d'un atelier sous forme coopérative est parfois le seul moyen de ne pas le voir disparaître et, pour les ouvriers, de conserver leur emploi.

Mais, à côté de ces profits matériels, il y a des résultats moraux qui s'étendent au delà du coopérateur. Celui-ci trouve assurément une satisfaction légitime à ne dépendre que d'un chef qu'il a choisi, à être copropriétaire de l'établissement où il travaille, à se sentir champion d'une idée nouvelle. Mais il y a autre chose. Sans parler des cas où des chefs de mouvements ouvriers, trop compromis vis-à-vis de leurs patrons, trouvent accueil dans une coopérative, on peut voir, d'une manière générale, dans l'association ouvrière une école de solidarité. C'est aussi une école de discipline volontaire, car sans la soumission à des chefs expérimentés, l'expérience le montre, la coopérative de production est condamnée. Enfin, on s'y fortifie contre les tendances égotistes qui transformeraient bien vite la coopérative en un patronat à plusieurs têtes : c'est un point sur lequel veille heureusement une institution qui s'efforce d'être à la fois un auxiliaire et un guide pour les sociétés : la chambre consultative des associations ouvrières de production.

Cette œuvre d'éducation ouvrière justifie la faveur dont ont joui les sociétés ouvrières de production sous les divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis l'origine de l'idée coopérative. En dehors des encouragements que moralistes, philanthropes et économistes leur ont prodigués, des subventions leur ont été accordées, une législation spéciale a fixé les conditions particulières de leur participation aux travaux publics, les administrations publiques ont favorisé leur accès aux diverses entreprises.

L'enquête de l'Office du travail met tous ces points en lumière ; elle étudie les genres d'industries les plus favorables à la réussite de l'association d'ouvriers, elle indique les principes nécessaires à la réussite : le volume qui la résume est véritablement à ce jour le *Livre de la coopération de production*.

Tableau de la production, de la consommation et des salaires de 1840 à 1892. — Après avoir, par diverses études sur l'organisation et la rémunération du travail, déterminé la part du travail ouvrier dans la production, l'Office du travail aurait dû, pour répondre à son programme, analyser la valeur totale de la production afin de déterminer la part relative du travail et du capital. Lors d'anciennes enquêtes exécutées en 1840 et en 1860, dont il sera parlé plus loin, on n'a pas craint d'aborder ce sujet cependant délicat. Toutefois, la valeur qu'ont pour nous les renseignements fournis par ces enquêtes tient en grande partie à l'éloignement d'où nous les observons. Aujourd'hui, on éprouverait quelque embarras à procéder aussi superficiellement qu'autrefois, ou bien à faire porter les investigations sur des points où l'on pressent des dissimulations fréquentes, des refus de réponse plus nombreux encore. La recherche de la précision et de l'exactitude dans l'appréciation des situations présentes fait laisser de côté les informations grossières, sujettes à

critiques fondées, donnant de l'état actuel des choses une image troublée, quoique cette image, vue plus tard à grande distance, puisse satisfaire dans une certaine mesure ceux qui regretteront peut-être alors l'absence d'image.

Si l'on ne peut mesurer aisément la part relative du travail et du capital dans les améliorations qui résultent des merveilleux progrès de l'industrie humaine accomplis depuis un demi-siècle, on peut du moins mesurer dans leur ensemble ces améliorations; que l'on considère de préférence les productions et les consommations qui, répondant à des besoins universels, profitent autant aux pauvres qu'aux riches, et l'on saura si les travailleurs ont ou non largement bénéficié du progrès général. Un tableau exposé classe 110 renferme une série de diagrammes qui retracent, durant la période 1840-1892, le développement de l'outillage, de diverses productions, des moyens de communication, du commerce, des correspondances postales, des consommations de denrées, telles que froment, pommes de terre, vin, bière, etc., et aussi le développement de l'épargne et de la mutualité. A la suite de ces diagrammes, on a tracé une courbe, qui synthétise la variation des salaires au cours de la même période et deux autres lignes qui reproduisent, conformément aux indications d'un tableau dont nous avons parlé tout à l'heure, l'une, la courbe de variation de la dépense nécessaire à une famille ouvrière pour subvenir aux frais d'un même genre de nourriture et au logement; l'autre, la courbe de variation des prix de pension payés par les ouvriers vivant seuls.

De l'examen de ce tableau il ressort que la dépense nécessaire pour maintenir un genre de vie invariable semble avoir augmenté sensiblement moins vite que le salaire, que la dépense de l'ouvrier seul — dont le genre de vie s'est modifié suivant le progrès général — a varié comme le salaire; et ces indications sont confirmées par l'accroissement remarquable de toutes les consommations dont usent les travailleurs tout autant que les rentiers.

Ce tableau témoigne des transformations survenues au cours de ce siècle dans la situation de la population ouvrière. L'accroissement du bien-être a été général et s'est opéré dans des conditions très diverses: nous ne pouvons d'ailleurs signaler ici toutes les conséquences du mouvement de la civilisation dont chacun a profité.

A côté de ces effets bienfaisants n'en existe-t-il pas de douloureux? L'industrie moderne, avec ses forces aveugles, n'aggrave-t-elle pas les risques professionnels? Nous ne pouvons vérifier, faute de statistique dans le passé, si les chômages n'ont pas augmenté. En tout cas, la rapidité des changements industriels surprend l'ouvrier qui, plus affiné, souffre plus qu'autrefois de la perte de son emploi. D'un côté, la concentration de l'industrie ne diminue-t-elle pas singulièrement pour l'ouvrier l'espoir de parvenir au patronat dans sa profession; de l'autre, l'âge n'est-il pas un motif d'élimination des ateliers, puisque, parmi les hommes de plus de vingt-cinq ans la proportion des vieillards de plus de soixante-cinq ans est deux fois moindre dans la population ouvrière industrielle que dans l'ensemble de la population?

Assurances ouvrières. — Accidents. — Invalidité. — L'étude des moyens propres à atténuer les effets des crises de la vie ouvrière produites par le manque de travail dû à l'invalidité ou à toute autre cause s'imposait à l'Office du travail comme une des plus urgentes.

Dans divers pays étrangers, des institutions ont été créées: offices d'assurance, caisses de chômage, etc.; nous avons dit avec quel soin le *Bulletin de l'Office du travail* enregistrait les résultats obtenus et rendait compte de toutes les tentatives ayant pour objet la solution de ces difficiles questions, mais l'on ne pouvait se borner à un simple compte rendu. On admet, en effet, universellement aujourd'hui qu'il y a matière à assurance dans la réparation des dommages causés par l'invalidité, quelle qu'en soit la cause: par suite, l'introduction, dans la législation française, des dispositions mises en pratique à l'étranger

appelle un calcul préalable des charges, sur les bases solides que fournit la science des assurances, et d'après les coefficients de risques que l'application des législations étrangères a permis de déterminer. L'Allemagne et l'Autriche sont entrées les premières dans cette voie de réparation, et de la façon la plus large, puisqu'elles ont organisé l'assurance obligatoire au moyen d'institutions qui fonctionnent pour l'assurance contre les accidents, la maladie et la vieillesse.

Une série de sept volumes contenant ensemble 924 pages, exposés classe 110, a été consacrée à l'étude de ces institutions. Trois d'entre eux et le dernier paru sont spécialement consacrés à l'assurance accidents. Les statistiques qu'ils renferment étaient d'autant plus utiles à connaître qu'il n'existait pas en France de statistique suffisamment étendue et exacte des accidents du travail. Elles ont montré, d'ailleurs, que les accidents du travail obéissent à la loi de fréquence constante sans laquelle l'assurance serait impossible et que, dans des pays voisins, tels que l'Allemagne et l'Autriche, dont le développement industriel est comparable, la fréquence des accidents, dans une même industrie, est sensiblement la même, ne dépendant que du danger propre inhérent à chaque genre de travail.

Ces résultats ont une portée considérable. Les statistiques allemandes et autrichiennes, émanant des premières institutions d'assurance basées sur le principe du risque professionnel, acquièrent une signification générale et deviennent de précieux guides pour les autres pays.

C'est ainsi que l'on a pu, grâce à elles, évaluer avec une approximation très suffisante les charges de l'assurance contre les accidents en France, d'après le nouveau régime introduit par la loi du 9 avril 1898.

L'expérience de douze années d'assurance en Allemagne et de sept années en Autriche, embrassant une population ouvrière de près de 8 millions de têtes, fournit les chiffres suivants, qui résument les résultats du fonctionnement de l'assurance accidents dans ces deux pays :

Par 10 000 ouvriers de l'industrie (y compris les mines et les transports) il se produit annuellement le nombre d'accidents suivants :

| | |
|---|-----|
| Entraînant la mort | 7 |
| Incapacité de travail permanente et totale. | 1 |
| — — et partielle | 33 |
| Incapacité temporaire de plus de 13 semaines | 25 |
| — de 4 à 13 semaines au plus. | 68 |
| — de 4 jours à 4 semaines | 286 |
| Ensemble des accidents produisant une incapacité de travail de plus de 3 jours. | 420 |

Un dernier volume de 234 pages consacré à l'assurance accidents, sous le titre *Bases statistiques de l'assurance contre les accidents* résume tous les éléments statistiques relatifs aux accidents du travail, qu'il a été possible d'extraire des documents officiels publiés, depuis 1886 en Allemagne et depuis 1890 en Autriche, jusqu'en 1899. Il constitue une sorte de guide statistique destiné à éclairer les assureurs français dans le champ, encore inexploré, que leur a ouvert la loi du 9 avril 1898.

Le fonctionnement de l'assurance-maladie en Allemagne et en Autriche a donné lieu à deux fascicules parus en 1893; un autre publié en 1895 fait connaître à cette date les derniers résultats des assurances contre la maladie dans les deux pays et étudie en détail l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse.

S'il n'existe, en France, aucune institution comparable aux offices d'assurances de l'Allemagne et de l'Autriche, des efforts ont été faits cependant dans le même sens par l'initiative privée et par l'initiative publique.

L'assurance accidents par des compagnies spéciales est entrée depuis longtemps dans les mœurs ; à cet égard, l'enquête sur les salaires et la durée du travail a fourni des indications sur le développement de l'assurance des ouvriers contre les accidents ; d'autre part, nous avons signalé la publication, dans le *Bulletin de l'Office du travail*, d'une enquête sur le fonctionnement de l'assurance privée.

Retraites ouvrières. — En dehors des institutions bien connues de secours mutuels, il existe également de nombreuses institutions de retraite en faveur des employés et ouvriers.

Un volume de 437 pages a été consacré par l'Office du travail à l'étude des caisses patronales de retraite dans l'industrie. Il fait connaître les résultats du fonctionnement de ces caisses jusqu'à l'année 1898 et démontre que si, comme nous le disions plus haut, le développement de la grande industrie aggrave le sort des vieux ouvriers, beaucoup de chefs d'entreprise se sont émus de ce douloureux effet et se sont appliqués à en atténuer les conséquences ; il existe déjà environ 250 caisses de retraites privées s'appliquant à une population ouvrière de 460 000 têtes. En outre, l'État assure des retraites à 50 000 ouvriers de ses établissements industriels, à 40 000 cantonniers et à 120 000 inscrits maritimes. Au total, la population ouvrière de la France compte actuellement 670,000 participants à des caisses de retraite privées ou publiques.

Quelque importants que soient ces résultats, ils ne représentent qu'une faible partie de l'effort à faire si l'on veut généraliser le système des pensions de retraites ouvrières.

Depuis que les pays voisins ont obtenu cette généralisation par des mesures législatives, de nombreux projets tendant au même résultat ont été préparés par le Gouvernement ou par des membres du Parlement. La division des assurances et de la prévoyance sociales au ministère du commerce, à qui appartient l'étude de la législation des assurances, a eu fréquemment recours aux bons offices de l'actuaire de l'Office du travail pour les études techniques et les calculs nécessaires à la mesure des conséquences financières des divers projets. L'actuaire lui a ainsi fourni diverses études relatives aux projets de loi sur la responsabilité des accidents antérieurs à la loi de 1898 et aux projets d'institution de retraites ouvrières. Parmi ces études, trois ont été annexées aux propositions de loi présentées par MM. André Lehon (1895), Maruéjols (1898) et Guieysse (1900). Ces trois études ont été réunies en un fascicule exposé classe 110 avec les autres publications préparées par l'actuaire à l'Office du travail.

Documents sur la question du chômage. — Les accidents, la maladie et la vieillesse sont des événements douloureux de la vie ouvrière, parce qu'ils enlèvent à l'ouvrier sa faculté de travail ; le chômage en est un autre presque aussi pénible, puisqu'il laisse cette faculté de travail inutilisée. Diverses tentatives ont été faites à l'étranger pour remédier aux conséquences du chômage ; la mutualité professionnelle, la bienfaisance privée et publique s'efforcent d'atténuer ces conséquences. De toutes parts on essaye de mesurer l'étendue du mal et d'en analyser les causes, afin de mieux juger de l'efficacité des remèdes proposés. Dans un volume de 400 pages, exposé classe 110, l'Office du travail, à la demande du Conseil supérieur du travail, a réuni un certain nombre de documents relatifs à la question du chômage. Ce volume comprend six notes dont voici les titres : 1° assurance mutuelle officielle contre le chômage (il s'agit des caisses organisées en Suisse et en Allemagne par certaines autorités administratives) ; 2° caisses de secours en cas de chômage, organisées par les syndicats ouvriers ; 3° travaux de secours contre le chômage (travaux organisés en 1895 par les municipalités pour venir en aide aux ouvriers atteints par le chômage en hiver) ; 4° sociétés privées d'assistance par le travail ; 5° statistique du chômage (France et étranger) ; 6° causes du chômage (d'après les opinions émises par les membres du conseil supérieur du travail et par les syndicats ouvriers ;

enfin, documents parlementaires (propositions de loi ayant pour objet de remédier au chômage).

Dans l'énumération des causes du chômage, tous les auteurs distinguent le chômage volontaire du chômage involontaire, les causes périodiques des causes imprévues. En réunissant tous les cas, les statistiques dressées dans divers pays industriels, pour les années précédant l'année 1895, permettaient d'évaluer à 10 p. 100 la proportion moyenne des chômeurs parmi la population industrielle.

La détermination des causes du mal et de son étendue est complétée, dans les notes précitées, par l'exposé des mesures dues à l'initiative privée ou à l'initiative publique, dont l'objet est de remédier aux conséquences du chômage. Parmi les œuvres qui concourent à ce but, les plus fécondes actuellement sont assurément les caisses de secours organisées par les intéressés eux-mêmes au sein de leurs syndicats ; l'initiative publique obtient aussi des résultats fort utiles par l'organisation des travaux de secours en cas de chômage. L'une des notes fournit l'état des travaux de ce genre exécutés en 1895 ; depuis, comme nous l'avons dit plus haut, l'enquête se poursuit chaque année et ses résultats sont publiés annuellement dans le *Bulletin de l'Office du travail*. Un fascicule exposé classe 110 contient les résultats des années 1896, 1897 et 1898.

Conditions de travail dans les cahiers des charges. — Parmi les influences qui pèsent sur la condition des ouvriers, parce qu'elles sont susceptibles d'exercer une action déprimante sur les salaires, une des plus fréquemment citées est celle qui résulte de la concurrence excessive des chefs d'entreprise qui soumissionnent des travaux ou des fournitures mises en adjudication par les administrations publiques.

Depuis un certain nombre d'années, dans plusieurs pays étrangers, en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suisse, aux États-Unis, on remédie aux abus nés du système des adjudications au moyen de l'insertion dans les cahiers des charges de clauses obligeant les adjudicataires à se conformer aux conditions normales de travail, durée du travail, repos et salaires, conformes au régime habituel dans les travaux de même genre que ceux mis en adjudication. Le *Bulletin de l'Office du travail* a rendu compte de ces mesures et de leurs effets ; mais, à la demande du Conseil supérieur du travail, il a paru utile de réunir en un fascicule les résumés des discussions, les résultats des enquêtes et les dispositions prises à l'étranger pour remédier aux abus nés des adjudications et empêcher l'avitissement des salaires.

Ce fascicule de 129 pages explique comment, tout en assurant certaines garanties aux travailleurs employés dans les entreprises, on a évité l'écueil d'en faire des travailleurs privilégiés, en se bornant à empêcher les adjudicataires de payer leur personnel à des taux inférieurs aux taux en usage dans l'industrie privée.

On sait que les études sur la question des adjudications ont abouti aux décrets du 10 août 1899.

La saisie-arrêt sur les salaires. — Une autre influence qui, cette fois, a son origine dans les faiblesses de l'ouvrier, mais n'en est pas moins fâcheuse, est celle qui résulte de la faculté accordée aux créanciers de former opposition sur les traitements et salaires. La loi du 12 janvier 1895 avait restreint le droit de saisie du créancier au dixième des salaires et petits traitements.

Un projet de modification de cette loi étant soumis au Parlement, la commission sénatoriale chargée de son examen réclama une enquête auprès des grandes compagnies, des grands établissements industriels et commerciaux, pour connaître leur avis sur le principe de la saisissabilité.

Les résultats de cette enquête sont exposés en un volume de 138 pages qui contient de

nombreux renseignements sur la nature ordinaire des créances, la multiplication récente des saisies, le mécanisme des répartitions, et aussi sur les améliorations à la loi que proposent les partisans de la saisissabilité.

Dans leur ensemble, les industriels et commerçants consultés s'élèvent contre l'exagération des frais ; près de la moitié d'entre eux se prononcent pour l'insaisissabilité absolue. De l'avis général, la législation actuelle appelle d'importantes modifications.

L'association en France. — Les diverses études et enquêtes de l'Office du travail, dont il vient d'être parlé, sont dominées par ce fait considérable : la transformation, par la grande industrie, des conditions de la vie ouvrière. Dans les conditions nouvelles, quel sera l'instrument qui permettra à l'ouvrier son accession légitime et progressive à une vie plus haute ? Il ne semble pas en exister de plus efficace que celui qui précisément a favorisé l'essor de la grande industrie, c'est-à-dire que l'association.

A la fin du siècle qui, à sa naissance, a reçu d'illustres penseurs le germe de cette idée féconde de l'association volontaire, il était intéressant d'en peser les fruits. Une enquête sur les associations privées autorisées par application de l'article 291 du Code pénal a permis à l'Office du travail d'établir une fiche pour chaque association de ce genre existant en France, soit pour la défense d'intérêts professionnels, soit pour l'éducation, l'étude ou l'action sociale, soit pour l'aide mutuelle ou la prévoyance, soit pour l'assistance ou la bienfaisance, soit enfin pour les exercices physiques ou la simple distraction. On n'a exclu que les associations ayant un but politique ou religieux.

La collection de ces fiches est exposée classe 110. Dans le péristyle du palais de l'Économie sociale, un cartogramme représente la répartition des associations signalées entre les divers départements ; il indique, pour la France entière, l'importance relative des diverses catégories d'associations autorisées et apporte une contribution importante à l'étude de l'article 291 du code pénal (1).

Tel est le résumé succinct des travaux exposés par l'Office du travail. Au cours de ses huit années d'existence, l'Office s'est efforcé de remplir aussi complètement que possible le rôle d'informateur, quant aux questions relatives au travail, que le législateur lui a tracé. Sans doute, dans le vaste champ qu'il avait à explorer, et même en tenant compte des parties où il n'avait qu'à emprunter les résultats obtenus par divers services administratifs, ses investigations, sur beaucoup de points, ne sont que fragmentaires ; il s'est efforcé, en tout cas, d'appliquer les moyens mis à sa disposition aux enquêtes les plus utiles, en s'attaquant d'abord aux questions que les propositions de loi soumises au Parlement indiquaient comme les plus urgentes. C'est dans cet esprit qu'il convient d'apprécier l'ensemble des ouvrages que l'Office du travail présente au public à l'Exposition d'économie sociale.

2. — Statistique générale.

Bien avant le développement de la législation du travail, qui a rendu plus vif le besoin d'informations précises sur les conditions du travail et la situation des travailleurs, la vie et l'activité de la population, dans son ensemble, ont donné lieu à des recherches qui, d'abord éparses et sans lien statistique, furent groupées, pour une grande part, en 1833, dans un bureau de statistique générale.

Parmi ces travaux de statistique générale, un certain nombre s'appliquaient autrefois à des statistiques qui, par la suite, ont été naturellement dressées par divers services admi-

(1) A titre de renseignements complémentaires sur les associations existant en France, on a joint aux fiches établies pour les associations autorisées les annuaires spéciaux relatifs aux associations reconnues par la loi ou à celles qui n'ont pas sollicité d'autorisation officielle.

nistratifs, au fur et à mesure de leur création. Ainsi, dans la collection des publications, on trouve non seulement les tableaux des dénombrements ou des mouvements de la population, mais encore des statistiques de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du travail, de l'hygiène, etc.

Parmi ces statistiques dressées par les anciens services de la statistique générale, nous signalerons spécialement celles qui ont été publiées à la suite des enquêtes industrielles de 1840, 1853 et 1860, ainsi que les tableaux annuels de salaires, en raison du secours que ces statistiques ont prêté aux études rétrospectives de l'Office du travail.

L'ensemble des publications qui relèvent de la statistique générale comprend 90 volumes, exposés classe 110. On peut les diviser en quatre classes : 1° celles qui sont relatives au dénombrement de la population ; 2° celles qui ont trait au mouvement annuel de la population et aux institutions d'assistance ; 3° diverses enquêtes sur l'agriculture, l'industrie, le commerce ; 4° l'annuaire statistique.

(A suivre.)
